

Révision du règlement sur les semi-conducteurs (*Chips Act 2*)

Appel à contributions sur l'évaluation et le réexamen

Réponse du CEA

Date de parution : novembre 2025

Les composants semi-conducteurs sont aujourd'hui des intrants essentiels pour la plupart des autres industries, nécessaires à leurs fonctionnalités électroniques, et constituent le véhicule de la maîtrise de l'espace numérique. Ainsi, sans rechercher une autonomie stratégique sur le terrain, l'Europe ne pourra pas poursuivre sans risques majeurs ses ambitions de prospérité et de liberté pour ses citoyens.

Le CEA souligne l'importance de poursuivre la stratégie européenne de renforcement dans la durée de sa base technologique et industrielle dans les semi-conducteurs, d'une part en capitalisant sur les progrès réalisés, et d'autre part en adaptant la stratégie et les actions aux enseignements tirés des deux premières années du *Chips Act* et aux évolutions du contexte économique et géopolitique.

En termes de **progrès réalisés**, le **premier pilier du Chips Act** a considérablement renforcé la capacité européenne d'innovation et de transfert de technologie vers l'industrie, en établissant **une stratégie d'investissement coordonnée à l'échelle de l'UE dans des infrastructures de masse critique** ouvertes à la communauté universitaire et aux entreprises européennes. La poursuite d'une telle stratégie de mutualisation des ressources des acteurs européens en infrastructures technologiques, qu'il s'agisse de lignes pilotes pour la technologie des semi-conducteurs ou d'un environnement de conception, est un élément clé pour le succès de la stratégie européenne.

La valorisation des investissements des lignes pilotes devrait se poursuivre au-delà des programmes de R&D qui ont conduit à leur lancement, en développant de nouveaux programmes de R&D sur les technologies de rupture. Cette composante en amont gagnerait à être complétée par un mécanisme de financement pour l'accès aux capacités pilotes pour les acteurs de la recherche universitaire européenne afin d'accroître l'inclusion des communautés au-delà des organisations chefs de file.

Le transfert des résultats d'innovation de ces lignes pilotes vers l'industrie, qu'il s'agisse de sites industriels existants ou de création de nouveaux acteurs pour l'implantation d'usines « *first of a kind* », est la marque du succès de la stratégie Chips Act. Ce succès repose sur la collaboration entre l'industrie, les opérateurs de lignes pilotes et les *fabless* basées sur l'infrastructure de conception, à travers des projets soutenus par la Commission européenne et les États membres. En conséquence, **le pilier 2 de du règlement pourrait être révisé pour permettre à la Commission européenne de financer directement les premières activités d'industrialisation menées par l'IPCEI ou la production en série d'une industrie « *first of a kind* ».**

Dans la concurrence mondiale, l'Europe est confrontée à des écosystèmes industriels soutenus par de grands marchés intérieurs et des politiques publiques structurées de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur. L'agrégation de la demande au sein de l'Union peut constituer un puissant levier pour soutenir l'industrie européenne des semi-conducteurs. **Dès lors, il pourrait être opportun d'introduire une part importante des semi-conducteurs européens dans les marchés publics et de dynamiser l'écosystème en investissant dans les infrastructures critiques européennes**, telles que les réseaux de télécommunications terrestres et spatiaux, les terminaux de communication pour les forces armées et la sécurité civile, les infrastructures informatiques, les moyens de surveillance territoriale.